

Comité technique du CNRS du 9 juin 2015 reconvoqué le 23 juin 2015

Pour le CT du 9 juin, étaient présents :

Parmi les représentants de l'administration :

- Christophe COUDROY, directeur général délégué aux ressources,
- Pierre COURAL, directeur des ressources humaines,
- Jean-Marie BURGIO, directeur adjoint de la mission pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts,
- Rodolphe CLAUDE, chargé de projet au service d'appui à la politique et à la prospective scientifique de la DASTR.
- Jean DUPUY, adjoint au responsable du service systèmes d'information et traitement de l'information,
- Anne-Françoise DUVAL, adjointe au délégué régional Paris A,
- Myriam FADEL, directrice adjointe des affaires juridiques,
- François GAUTRON, responsable du service développement professionnel des IT.
- Pascal LOISEL, responsable du service systèmes d'information et traitement de l'information,
- Patrick MOUNAUD, délégué régional Paris A et Ile-de-France Est,
- Anne SIGOGNEAU, directrice adjointe du service d'appui à la politique et à la prospective scientifique de la DASTR,
- Jean-Marc VOLTINI, directeur des systèmes d'information,

Parmi les représentants du personnel :

2 SGEN-CFDT , 2 SNCS-FSU, 2 SNIRS-CGC, 1 SNPTES, 4 SNTRS-CGT (Bruno Guibert, Lise Caron, Josiane Tack et Sophie Duchesne), 2 sud

Rappel de l'ordre du jour :

1. VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CT DU 10 MARS 2015 (VOTE) ;
2. AVIS SUR LE PROJET DE DECISION PORTANT CREATION DE LA DELEGATION PARIS-VILLEJUIF (VOTE) ;
3. AVIS SUR LE PROJET DE DECISION RELATIVE AU SERVICE MUTUALISE ENTRE LES DELEGATIONS DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (VOTE) ;
4. POINT D'INFORMATION SUR RESEDA, LE NOUVEAU REFERENTIEL DES STRUCTURES DU CNRS ET DE LEURS PERSONNELS ;
5. RECRUTEMENTS IT : BILAN 2014 ET CAMPAGNE 2015 ;
6. QUESTIONS DIVERSES.

La séance du Comité technique est ouverte à 13h00 par M. Coudroy, qui en assure la présidence. L'unanimité des représentants du personnel présents ayant voix délibérative est de 10 personnes.

Au comité technique du 23 juin étaient présents :

Parmi les représentants de l'administration :

- Christophe COUDROY, directeur général délégué aux ressources,
- Pierre COURAL, directeur des ressources humaines,
- Jean-Marie BURGIO, directeur adjoint de la mission pilotage et relations avec les délégations régionales et les instituts,
- Nicolas CASTOLDI, directeur des affaires juridiques,
- Patrick MOUNAUD, délégué régional Paris A et Ile-de-France Est.

Parmi les représentants du personnel :

2 SGEN-CFDT, 2 SNCS-FSU, 2 SNIRS-CGC, 1 SNPTES, 3 SNTRS-CGT (Lise Caron, Sophie Duchesne, Josiane Tack), 1 sud recherche

Rappel de l'ordre du jour :

1. AVIS SUR LE PROJET DE DECISION RELATIVE AU SERVICE MUTUALISE ENTRE LES DELEGATIONS DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (VOTE).

Le CT était réuni le 9 juin pour se prononcer sur le projet de décision portant création de la délégation Paris-Villejuif et le projet de décision relative au service mutualisé entre les délégations de la région Ile-de-France. Il a été reconvoqué le 23 juin, suite au vote négatif et unanime des OS contre le projet de services mutualisés. **On rendra compte ici des deux réunions en même temps. La réunion du 23 juin étant la suite de celle du 9 juin.**

L'ensemble des OS avait menacé de boycotter le CT du 9 juin si la direction ne trouvait pas une solution pour permettre la participation des suppléants dans les CAP. La réunion a donc été précédée du vote unanime d'une motion indiquant que les OS prenaient acte de l'organisation d'une réunion à cet effet, le 16 juin. Suite à cette réunion, la direction a affectivement fait une proposition acceptée par les OS pour les CAP d'avancement. Pour les CAP normales, le problème demeure et la motion suivante proposée par le SNTRS-CGT a été adoptée le 23 juin à l'unanimité :

« Le comité technique du CNRS émet le vœu que l'administration examine favorablement la demande des organisations syndicales de convoquer, à titre d'expert, des élus suppléants lors des CAP, dès lors qu'elles auront à traiter de situations difficiles. En particulier, pour l'examen des alertes à mi-parcours, des demandes de renouvellement de stage ou de CDD handicap, des demandes de non-titularisation, et pour les saisines d'ordre individuel, la participation d'élus suppléants en tant qu'experts enrichirait la qualité des avis rendus par des CAP, dans l'intérêt des agents et de l'établissement. Ceci implique que les ordres du jour des CAP soit arrêtés et connus suffisamment à l'avance.

Ces difficultés sur les CAP illustrent le fait que le ministère tend de plus en plus à reprendre sous son autorité quantité de règles pour lesquelles le CNRS avait développé ses propres modalités de fonctionnement. Les OS demandent à la direction qu'elle manifeste plus clairement sa volonté de préserver l'autonomie du CNRS ».

Concernant la fusion des délégations Paris A et Paris Est à Villejuif et la création de services mutualisés : ces deux décisions sont présentées par la direction comme une tentative pour accommoder la diminution de l'emploi IT en Ile-de-France, diminution liée à la diminution générale de l'emploi au CNRS et la volonté de rééquilibrer les effectifs entre les délégations sur l'ensemble du territoire. La création de Villejuif vise aussi à accompagner une redistribution de la gestion de laboratoires par les délégations pour la calquer sur la carte des « sites » (et notamment les IDEX) franciliens. Le CT s'est battu pour obtenir que le CHCST soit saisi pour la fusion des délégations Paris A et Paris est d'une part, et pour la création des services mutualisés d'autre part ; mais sans succès. Une première motion proposée par Sud a été votée en ce sens le 9 juin par le SNTRS, le SNCS, le SNPTES et SUD-recherche :

"Conformément à l'article 48 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, le comité technique du CNRS demande à bénéficier du concours du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au sujet du projet de fusion des délégations Paris A et Ile-de-France Est et la création de la délégation Paris-Villejuif."

Concernant Villejuif, le SNTRS, seul, a voté contre, considérant la fusion comme une nouvelle conséquence de la RGPP et afin de protester contre la façon dont la direction interprète systématiquement les textes au détriment des demandes des représentants du personnel. Pour ce qui est de la création de services mutualisés, le rejet a été unanime. La mutualisation devrait concerner les achats, la formation, l'informatique et le patrimoine/logistique. Non seulement cette décision avalise les réductions de postes au CNRS, mais le projet reste vague : impossible de savoir combien de postes vont être concernés, ni comment se fera la ligne de partage entre les services restant en délégation et les services mutualisés. Le groupe de travail qui a préparé cette décision ne comprenait que des chefs de service. La distinction entre services mutualisés et services en délégation sur les mêmes fonctions va évidemment poser des problèmes dans les laboratoires, qui vont voir se multiplier les interlocuteurs. Surtout, on voit bien combien il risque d'impacter le travail des personnels concernés. Or la direction continue, en jouant sur l'interprétation des textes, de refuser de saisir le CHCT. Reconvoqué le 23 juin, le CT a de nouveau voté à l'unanimité, la motion suivante :

« Conformément à l'article 48 du décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, le comité technique du CNRS demande à bénéficier du concours du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail pour déterminer l'impact sur les conditions de travail des agents de la mise en place de services mutualisés entre les délégations Ile de France.

Les membres du CT tiennent à rappeler qu'au titre de l'article 57 du même décret, le CHSCT doit être "consulté sur les projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail et, notamment, avant toute transformation importante des postes de travail découlant de la modification de l'outillage, d'un changement de produit ou de l'organisation du travail, avant toute modification des cadences et des normes de productivité liées ou non à la rémunération du travail" et qu'à ce jour le projet de mise en place de services mutualisés entre les délégations Ile de France n'a fait l'objet d'aucune consultation du CHSCT. »

Pour ce qui est du vote concernant la création de ces services mutualisés en Ile-de-France, les élus SNTRS-CGT, Sud Recherche EPST, SNCS-FSU et SGEN-CFDT ont refusé de prendre part au vote et ont quitté la séance du comité technique du 23 juin 2015. Les deux OS restantes ont voté contre.

Malgré les demandes réitérées de l'ensemble des syndicats, la direction n'a pas voulu que l'INIST soit mis à l'ordre du jour. Par contre, une information a été donnée le 9 juin sur le développement de Réséda (nouveau référentiel des structures du CNRS et de leurs personnels). Le projet, rendu nécessaire par l'impossibilité de faire évoluer Labintel, est ambitieux : il doit permettre d'enrichir la description des structures de recherche et de la rendre plus fiable en développant des nomenclatures de saisie et en évitant les doublons. A terme, il doit aussi sécuriser les échanges entre le CNRS et ses partenaires et permettre de faire dialoguer leurs systèmes de données. Réséda doit entrer en fonction dès le 22 juin mais les formations prévues pour les personnels, dont beaucoup ont dû être annulé car le système s'est trouvé surchargé, ne laissent pas d'inquiéter. La DSI s'est engagée à ne pas prendre de risque et à repousser le démarrage si les problèmes n'étaient pas résolus.

Le 23 juin, les OS ont voté à l'unanimité la motion suivante proposée par le SNTRS-CGT, pour protester contre la décision de la DSI du CNRS de fermer la plateforme « Plume ».

« Pendant que la direction interministérielle des systèmes d'information et de communication (DISIC) définit un profil de poste à mettre au concours pour la promotion des logiciels libres dans les administrations et qu'un centre d'expertise hors murs va voir le jour, le CNRS, via sa DSI, annonce la mise au rebut de la plateforme plume. Plume « Promouvoir les Logiciels Utiles Maîtrisés et Économiques dans l'enseignement supérieur et la recherche » est un portail de référencement de logiciels dont 90 % est constitué de logiciels libres. Le point fort de cette base bibliographique est d'être rédigé par les informaticiens qui ont l'expérience de ces logiciels dans la communauté enseignement supérieur et recherche. Parmi les objectifs affichés de la DISIC, les employeurs publics s'engageraient à ce que leurs agents informaticiens contributeurs du libre puissent consacrer une fraction significative de leur temps à des travaux sur le logiciel libre. Le CNRS a, pendant des années, eu plusieurs longueurs d'avance dans ce domaine. La politique de la DSI depuis bientôt une dizaine d'années est en train de nous classer parmi les plus mauvais élèves de la fonction publique. Si le CNRS ne se donne plus les moyens de développer le portail plume, il devrait le céder à des associations du libre, comme Framasoft par exemple. Cela serait possible si le CNRS changeait le type de licence qui régit plume. Le comité technique demande à la direction du CNRS de sursoir à l'arrêt de la plateforme plume et d'élargir les pistes de reprises possibles avant d'enterrer le travail des informaticiens de l'ESR. Quand le plus important des organismes de recherche français se réveillera-t-il enfin de sa torpeur et comprendra quels sont les enjeux portés par le développement du libre pour l'avenir de la recherche ? Les organisations syndicales ne cessent de vous alerter sur ce sujet depuis des années, les compétences en interne sont nombreuses, il est encore temps pour notre établissement de changer de cap, la responsabilité en incombe à sa direction. »

Enfin, un bilan des recrutements IT en 2014 et la présentation de la campagne 2015 ont confirmé la pénurie des postes. Quant au RIFSEEP, la discussion se passe au ministère. Même si la direction reconnaît les blocages de carrière au CNRS et le fait que ses agents, et ici les chercheurs tout particulièrement, sont particulièrement mal traités par rapport au reste de la fonction publique, elle ne semble pas trouver les moyens de convaincre ses interlocuteurs au ministère.